



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EN SOUTIEN A LA MOBILISATION EN IRAN

Adoptée par l'Assemblée générale du 18 novembre 2022

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 18 novembre 2022,

CONNAISSANCE PRISE des manifestations dans l'ensemble du pays pour dénoncer un système inique qui harcèle, arrête, poursuit et tue des citoyens iraniens en quête de liberté ;

CONNAISSANCE PRISE de la répression féroce contre les manifestants pacifiques, qui selon un bilan provisoire, a déjà coûté la vie à plus de 300 manifestants dont des mineurs et causé plus de 14 000 arrestations arbitraires visant de nombreux avocats, artistes, journalistes, intellectuels et étudiants.

CONNAISSANCE PRISE des peines de mort prononcées de manière expéditive à l'encontre d'au moins sept personnes pour atteintes à la sécurité nationale, sans accès à un avocat et en violation manifeste de toutes les règles garantissant un procès équitable.

CONNAISSANCE PRISE de nombreux cas rapportés de tortures et de l'arrestation d'enfants.

CONNAISSANCE PRISE de l'arrestation de plusieurs avocats iraniens, et notamment de Mahsa GHOLAMALIZADEH, Saeed JALILIAN, Milad PANAHIPOOR, Babak PAKNIA, Mohammad Ali DADKHAH, Hossein BAYAT, Babak BARGHI, Mohammad NAJAFI, Mohammad Hadi Erfanian KASEB, Areh DASHTIM, Roza ETEMADANSARI, Firouzeh KHORDECHI, Amir DEGHANI, Saeid SHEIKH, Reza FAGHIHI et Oveis Hamed TAVASSOLI, pour avoir exercé leur mission d'avocat auprès des manifestants, alors que d'autres, comme Amirsalar DAVOUDI, avocat honoré du Prix Ludovic Trarieux en 2022, sont en prison depuis des années ;

CONNAISSANCE PRISE de la saisine de la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur l'indépendance des juges et des avocats sollicitant son intervention en faveur des avocats iraniens victimes d'exactions perpétrées en considération de leur activité professionnelle ou privés de l'exercice de cette activité ;



CONNAISSANCE PRISE de la convocation d'une session d'urgence du Conseil des droits de l'Homme des Nations-Unies le 24 novembre prochain dédiée à la situation en Iran ;

CONDAMNE de nouveau avec la plus grande fermeté la répression intolérable du peuple iranien et des avocats en totale violation des traités internationaux et notamment de la Charte des Nations-Unies, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des principes de base relatifs au rôle du barreau ;

SALUE le courage des avocates et des avocats iraniens qui ont co-signé un appel, au péril de leur vie, pour réclamer le respect des droits fondamentaux des citoyens arrêtés et le respect des principes de l'Etat de droit.

S'ASSOCIE à l'appel des avocats iraniens réclamant le respect des droits fondamentaux et invite l'ensemble des avocats de France à s'associer à la pétition initiée par les instances représentatives de la profession au soutien au peuple iranien dans sa quête de liberté.

RAPPELLE l'indéfectible solidarité de l'ensemble du barreau français avec les avocats iraniens qui, plus que jamais, sont un rempart contre l'arbitraire et ont besoin de notre soutien.

S'ASSOCIE à la saisine de la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies.

DEMANDE aux autorités françaises de condamner le plus fermement possible, lors de la réunion d'urgence du 24 novembre prochain, les exactions commises en Iran.

DEMANDE aux autorités iraniennes de cesser immédiatement cette escalade insupportable de violences et de mettre en œuvre un processus de sortie de crise pacifique et respectueux des droits des citoyens.

* *

Fait à Paris le 18 novembre 2022